

04/11

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 2 mai 2011

Présents :

Raphaëlle REMY, présidente de séance

Julien BALLAIRE, Lara BEAUMONT, Pilar CALVO ALVAREZ, Agathe LE BERDER, Alexis LE CHAPELAIN, Pierre MAURIN, Frédéric PUIGSERVER, Ikram RABOUCHE, Robert SKIPPON.

Absents ou excusés :

Olivier ARON (procuration en faveur de Frédéric PUIGSERVER), Jean-Philippe BESSON (procuration en faveur de Raphaëlle REMY), Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Charles-Henri LARREUR, Pablo LIVIGNI, Daniel MUGERIN.

Assistaient à la séance :

Hervé CRÈS

Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité

Françoise MELONIO

Doyenne du Collège universitaire

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Co-directrice de la Scolarité

Isabelle BOSSARD

Chargée de mission auprès d'Hervé Crès

Vanessa SCHERRER

Directrice adjointe de l'Ecole des Affaires internationales

*

**

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Point d'étape sur l'Ecole des Affaires internationales | p. 2 |
| II. | Bilan de l'aide sociale | p. 6 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 4 avril 2011 | p. 11 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 11 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 2 mai 2011.

Raphaëlle REMY, présidente étudiante, ouvre la séance à 18 h 07.

Raphaëlle REMY accueille Julien BALLAIRE au sein de la Commission paritaire. Il remplace Pablo LIVIGNI au nom de l'UNEF.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Raphaëlle REMY rappelle que dans la nuit du 13 au 14 avril, deux étudiantes de l'IEP sont décédées dans l'incendie de Ménilmontant. Une autre a été grièvement blessée. De nombreux hommages leur ont été rendus. Un fort soutien a été apporté à l'étudiante blessée. Ces disparitions ont profondément choqué l'IEP. Les organisations syndicales étudiantes s'associent à la douleur de leurs familles et de leurs proches. Raphaëlle REMY rapporte, par ailleurs, qu'un étudiant de deuxième année est décédé la semaine dernière. Il a mis fin à ses jours. Cet étudiant, discret, s'était particulièrement illustré lors de la collecte pour le Japon. Les organisations syndicales étudiantes sont solidaires de la douleur de sa famille et de ses proches. Elle invite les membres de la Commission paritaire de l'IEP à se joindre à elle à l'occasion de l'enterrement de ces trois étudiants. En leur mémoire et en soutien à l'étudiante blessée dans l'incendie de Ménilmontant, elle demande aux personnes présentes de bien vouloir observer une minute de silence.

I. POINT D'ETAPE SUR L'ECOLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

a) Présentation

Hervé CRES présente Vanessa SCHERRER, directrice adjointe de l'Ecole des Affaires internationales – PSIA. Le doyen de l'école est venu présenter l'école à deux reprises l'an dernier. Elle a ouvert ses portes en septembre 2010. L'intervention de Vanessa SCHERRER a pour but d'effectuer un point d'étape.

Vanessa SCHERRER se dit ravie de pouvoir s'exprimer devant la Commission paritaire de Sciences Po. PSIA a été officiellement lancée en septembre 2010. Ce premier point d'étape est l'occasion de répondre aux questions des membres de la Commission paritaire et de partager les motifs de satisfaction qu'a apportés cette première année. Elle rappelle qu'un document « point d'étape » a été transmis aux membres de la Commission paritaire. La communauté de Sciences Po dans son ensemble a fortement soutenu le projet. Il convient de s'en féliciter. Vanessa SCHERRER estime que PSIA a rempli les missions principales qui lui ont été fixées.

PSIA est véritablement LA grande école internationale dont Sciences Po devait se doter. La composition du corps étudiant et l'attraction qu'elle a suscitée auprès des étudiants du monde entier sont particulièrement révélatrices. En une année, le nombre de candidatures en provenance de l'étranger a doublé. PSIA comptera vraisemblablement à la rentrée prochaine 1 000 étudiants, dont 60 % d'étrangers (en provenance de 80 pays différents, ce qui est un élément remarquable).

PSIA est La grande école des affaires globales pour Sciences Po. Elle est l'école du développement durable, l'école des questions environnementales et des biens publics mondiaux, des questions liées à la sécurité internationale dans ce qu'elles ont de plus urgent, etc. La diversité du curriculum et le maintien de l'exigence en termes de qualité ont été affirmés tout au long de cette année de lancement.

PSIA a également la mission de faire de Sciences Po un grand centre des affaires internationales en France et plus largement à l'échelle internationale. A l'évidence, cette mission a été remplie. PSIA est la seule école des affaires internationales en France. De nombreux événements ont été organisés. De grands universitaires, venus du monde entier, ont été invités. Il est important ici de garder à l'esprit le fait que

l'éducation se fait aussi au-delà de la classe, dans la rencontre avec les pairs et les acteurs des affaires internationales. C'est pour cette raison que l'école a fait le choix de développer une politique de débat très active. Cette approche a été largement relayée dans les médias. Cette année, des collaborations très étroites avec les médias vont être engagées.

PSIA est devenue « un aimant » pour les professeurs du monde entier. 15 personnes ont été invitées lors du dernier semestre. Le nombre d'invitations devrait être encore plus important l'année prochaine. L'ambition est de poursuivre cette politique en offrant toujours plus de possibilités aux étudiants de rencontrer des universitaires et des professionnels du monde des affaires internationales.

Vanessa SCHERRER insiste sur le fait que PSIA reste au service de Sciences Po, de son identité. Ainsi, elle est ouverte à tous les masters de Sciences Po. Il s'agit, à proprement parler, d'une véritable éthique éducative.

PSIA a accompli ses missions dans le respect des équilibres définis, tant dans la composition du corps enseignant (entre universitaires et praticiens) que dans la composition du corps étudiant (entre les étudiants venus du collège et les étudiants internationaux, sachant qu'il existe également une procédure d'admission française).

Vanessa SCHERRER remercie à nouveau les membres de la Commission paritaire d'avoir inscrit PSIA à l'ordre du jour de cette réunion. Elle se réjouit de pouvoir répondre à leurs questions et les félicite pour l'activité qu'ils mènent. Le rôle des étudiants dans la conduite de la politique de l'institution est, affirme-t-elle, fondamental.

b) Questions et observations

Raphaëlle REMY assure que c'est un réel plaisir, tant pour la communauté enseignante qu'étudiante, de pouvoir échanger sur l'Ecole des Affaires internationales.

Ikram RABOUCHE souhaite savoir quelle est l'origine des 54% d'étudiants internationaux. Sont-ils issus du premier cycle ou viennent-ils de l'extérieur ? Par ailleurs, elle demande quelle est la visibilité de PSIA pour les étudiants étrangers (comment ont-ils découvert l'école ? Quelle est la politique de communication ?) Enfin, au nom du syndicat Interzaide, elle préconise que cette école s'inscrive dans la durée. Une fusion a été prévue entre Science et politique de l'environnement et développement durable et risques, il est souhaitable de donner une meilleure visibilité pour les étudiants en premier cycle, mais également pour les recruteurs. Ce master, qui a vocation à être international, a beaucoup évolué dans le temps. Elle dit notamment craindre qu'il lui soit attribué chaque année un nouvel intitulé.

Julien BALLAIRE considère que ce point d'étape est une excellente occasion de faire un premier bilan de PSIA. Le document transmis est exhaustif. Il souhaite effectuer plusieurs remarques. L'ouverture à l'international de PSIA est vécue comme une vraie richesse par les étudiants, qu'ils soient français ou étrangers. Il convient de se féliciter du fait que le nombre d'étudiants étrangers a doublé. Cela étant dit, l'Unef, qui est sensible à l'ouverture à toutes les aires géographiques de l'école, constate que la proportion des étudiants en provenance de pays africains (notamment d'Afrique subsaharienne) est très faible. Cela s'explique sans doute en partie par le manque de moyens financiers de cette catégorie de la population estudiantine. L'aide apportée à ces étudiants constitue un enjeu fondamental.

Les étudiants, notamment de master 1, soulignent la qualité des enseignements proposés. Ils font toutefois valoir quelques critiques : le manque de coordination entre les cours magistraux et les conférences de méthode ; le manque d'harmonisation dans les charges de travail entre les différents cours et options ; le manque d'informations sur le contenu des spécialités, le fait que les enseignements de spécialité apparaissent un peu difficiles, en ce sens la dispensation d'un enseignement de base semble pertinente. Enfin, si la diversification des enseignements est une excellente chose, on peut regretter le manque d'informations sur les contenus des nouveaux cursus ouverts en septembre 2011, notamment pour les étudiants de 3^{ème} année qui ont dû effectuer leur choix de master récemment.

Julien BALLAIRE conclut son intervention en demandant s'il est prévu quelque chose en termes de partenariat pédagogique concernant la spécialité Afrique et en demandant des informations complémentaires sur le partenariat engagé entre PSIA et l'Ecole de journalisme autour du cursus de journalisme international.

Pierre MAURIN demande quel est le statut des professeurs invités et en quoi consistent exactement leurs interventions au sein de l'école. Il souhaite par ailleurs savoir quel est le cursus suivi par les étudiants étrangers qui intègrent l'école.

Répondant à Julien BALLAIRE concernant la faible représentativité des étudiants en provenance d'Afrique subsaharienne, Hervé CRÈS affirme qu'il s'agit là d'une question très épineuse. Sciences Po a vocation à attirer beaucoup plus d'étudiants originaires de pays africains, en particulier d'Afrique subsaharienne. C'est la raison pour laquelle Sciences Po s'équipe progressivement. L'initiative du nouveau campus Europe-Afrique s'inscrit dans ce sens. Un véritable dispositif d'accompagnement de cette initiative a été mis en place. Un nombre important d'organisations sont mobilisées sur ce projet, notamment des entreprises ayant un intérêt objectif à aider Sciences Po. La sélection des étudiants originaires d'Afrique est particulière. Il faut savoir que le montant d'attribution des bourses est beaucoup plus important pour ces étudiants. Tous les étudiants qui sortiront du campus Europe-Afrique auront vocation à poursuivre leurs études au sein des écoles de Sciences Po, notamment à PSIA. Hervé CRÈS rappelle que Mamadou DIOUF, un des plus grands africanistes en poste aux Etats-Unis, a noté la ferme volonté de PSIA de s'équiper. Cette spécialité Afrique en témoigne.

Concernant la question de la coordination entre les cours magistraux et les conférences de méthode, Hervé CRÈS estime qu'elle fonctionne très bien au niveau du Collège universitaire. Elle nécessite un déploiement colossal de ressources d'encadrement par les chargés de mission. Il est évident qu'au niveau des enseignements plus avancés, la logique d'interaction entre les cours et les conférences de méthode est un peu différente, la logique des enseignements de master est plutôt « vocationnelle ». Les méthodes visent donc essentiellement à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences qui vont servir assez directement le projet professionnel. En conséquence, les enseignements prennent un peu plus de libertés par rapport au cours magistral. Cela pourra d'ailleurs amener les écoles, notamment PSIA, à revoir quelque peu le dispositif des conférences de méthode et à proposer plutôt des cours séminaires associés sur des thématiques générales. En tout état de cause, il convient de prendre en compte le fait que l'articulation entre cours et conférences de méthode doit prendre une nature différente au niveau des écoles professionnelles.

Enfin, Hervé CRÈS intervient sur la mise en cause d'un manque d'informations des étudiants sur les nouveaux cursus. Ce problème est récurrent. L'école s'efforce d'innover en matière de pédagogie. La stratégie à Sciences Po est « d'offrir la richesse » immédiatement. Le revers de la médaille est que les étudiants peuvent parfois avoir l'impression que les informations sont tardives.

Vanessa SCHERRER apporte un complément d'information. Concernant la dimension internationale de l'école, il faut savoir que les chiffres présentés sont ceux de l'année en cours. Ils vont donc très probablement évoluer l'année prochaine. Parmi les 54 % d'étudiants étrangers, beaucoup sont des étudiants internationaux qui viennent du Collège (qui compte 30 % d'étudiants internationaux). Il y aura sans doute près de 60 % d'étudiants internationaux l'année prochaine, avec l'entrée directe au niveau master à travers la procédure internationale. Beaucoup d'étudiants, venus dans le cadre d'un échange à Sciences Po en 3^{ème} année, reprennent leurs études de niveau master à Sciences Po après avoir entamé une carrière professionnelle. Ils représentent environ 1/3 des étudiants étrangers en master. C'est une source de grande fierté pour Sciences Po.

Par ailleurs, PSIA engage une politique de développement de notoriété assez traditionnelle, grâce aux services du ministère des Affaires étrangères. PSIA s'appuie également sur un réseau institutionnel extrêmement développé, sur les réseaux d'ambassades de la France dans le monde, sur ceux des pays présents en France, etc. La stratégie de communication de PSIA est donc alignée sur celle de Sciences Po. Il convient de noter que la courbe des candidatures a augmenté tout au long de l'année. Cela constitue une preuve de la qualité de l'activité de PSIA.

PSIA a été extrêmement attentive à attribuer ses bourses aux étudiants venus des zones géographiques les plus défavorisées à travers une approche individualisée, en appréciant la situation financière de chaque étudiant. A ce titre, si l'Afrique demeure une priorité, d'autres aires géographiques font l'objet de toute l'attention de l'école, notamment l'Inde et les pays de l'Amérique latine. PSIA s'inscrit véritablement dans la stratégie de diversité de Sciences Po, en particulier à travers sa stratégie proactive de bourses.

En ce qui concerne les caractéristiques des étudiants, beaucoup d'entre eux ont déjà une expérience professionnelle.

Les professeurs invités dispensent un enseignement complet (soit 24 heures de cours). Ils ont les mêmes contraintes que les professeurs « ordinaires ». Pour certains d'entre eux, des formats compressés ont été mis en place, mais jamais en deçà de 6 semaines.

Vanessa SCHERRER se dit très sensible aux remarques formulées concernant certains « manquements » : la question de l'harmonisation entre les cours et les conférences de méthode, la mise à disposition des éléments sur les maquettes. A ce sujet, la nouveauté explique les quelques défaillances constatées. Les responsables pédagogiques se sont en tout cas pleinement mobilisés au service des étudiants. Des sessions d'information ont été organisées à l'attention des élèves de 3^{ème} année. Les moyens de communication tels que le téléphone et l'e-mail ont été largement utilisés. Une session d'information à l'attention des 2^{ème} année en partance à l'étranger a également été organisée.

Revenant sur la question relative aux formations sur l'environnement, Vanessa SCHERRER annonce qu'il y aura à partir de l'année prochaine un grand master environnement. Il y aura également un double diplôme sous la direction scientifique de la même personne. La visibilité auprès des recruteurs devrait fonctionner. Ce master est très apprécié et demandé. L'école devrait être à même de répondre à toutes les exigences.

Concernant enfin le cursus de journalisme international, Vanessa SCHERRER affirme qu'il s'agit du premier double diplôme interne entre PSIA et l'Ecole de journalisme. Les étudiants effectueront deux années d'études à Science Po au niveau master. Ils obtiendront un diplôme de journalisme international qui sera extrêmement demandé. Ces étudiants passeront la moitié de leur temps à PSIA, l'autre à l'Ecole de journalisme. Ils recevront toute la formation technique à l'Ecole de journalisme, toute la formation de fond à PSIA. Les maquettes existent déjà. Elles devraient être mises en ligne prochainement sur Internet.

Pierre MAURIN souhaite savoir comment est effectuée la sélection.

Vanessa SCHERRER répond que des commissions jointes sont chargées de la sélection. La procédure de sélection se fait sur dossier et à travers un examen oral.

Raphaëlle REMY demande à quelle période aura lieu la procédure d'admission. Elle fait observer que les étudiants du Collège universitaire sont susceptibles de revenir tard de l'étranger.

Vanessa SCHERRER indique que la Commission d'admission orale aura lieu en juin. Une procédure d'admission via Skype est prévue dans le cas où les étudiants ne peuvent être sur place.

Alexis LE CHAPELAIN souhaite savoir s'il y a également une sélection pour les étudiants ayant effectué leur cursus à Sciences Po dans le cas des autres mentions de PSIA.

Vanessa SCHERRER répond par la négative. Dans le cas du double diplôme de journalisme, il y a eu un alignement sur la procédure existante dans l'Ecole de journalisme.

Françoise MELONIO demande quel est le niveau d'exigence en ce qui concerne la maîtrise des langues.

Hervé CRÈS répond que l'entrée à PSIA est conditionnée pour les étudiants du Collège à la maîtrise du niveau C1 en anglais. Il faut noter que cette année, aucun étudiant du Collège n'a vu son entrée reportée en raison d'un défaut de maîtrise de la langue.

Vanessa SCHERRER précise que les candidats internationaux doivent fournir des preuves de niveau d'anglais au moment de l'admission. Pour les étudiants du Collège, cette preuve est demandée le jour de la

rentrée. Cela signifie qu'un étudiant qui, au cours de sa scolarité aurait par exemple mis l'accent sur l'espagnol, a tout l'été pour se mettre à niveau en anglais.

Julien BALLAIRE souhaite savoir ce qu'il en est de la mise en place des tutorats en anglais et en français pour les étudiants étrangers.

Vanessa SCHERRER signale qu'il y a eu quelques demandes de tutorat en anglais. Il n'y a pas de tutorat en français. Cela étant dit, les étudiants sont fortement encouragés à apprendre ou à perfectionner leur français. Jusqu'à présent, l'école a accueilli beaucoup d'étudiants francophones. Tous les services de langues sont mobilisés pour former les étudiants à la maîtrise de la langue française. Ils ont été fortement sollicités cette année. Le système semble donc très bien fonctionner.

Alexis LE CHAPELAIN rappelle qu'il est indiqué sur le site Internet de PSIA qu'il est possible de poursuivre ses études en doctorat. Il souhaite savoir dans quelle discipline les étudiants de PSIA sont le plus susceptibles de poursuivre un doctorat. Il se demande si cela est tout à fait réaliste dans l'ensemble des disciplines (notamment en droit et en économie).

Hervé CRÈS affirme que le LMD a toujours parfaitement fonctionné à Sciences Po. Entrent en doctorat des étudiants titulaires de masters, non forcément des masters délivrés par l'Ecole doctorale dans le cadre des parcours doctoraux. L'an dernier, sur 44 admissions au niveau D1, 40 % venaient de masters extérieurs à l'Ecole doctorale, dont un certain nombre de masters de Sciences Po. Tous les masters de Sciences Po constituent un vivier privilégié de recrutement au niveau doctoral. Cela restera le cas à l'avenir. La question posée par Julien BALLAIRE vise à savoir si un étudiant sortant du programme de politique économique internationale de PSIA pourrait être accepté directement dans un programme doctoral. Peut-être ne le sera-t-il qu'à condition de rattraper certains éléments de formation fondamentaux à l'Ecole doctorale. Ce dispositif est en place pour l'économie et pour le droit. L'Ecole de droit offre un parcours doctoral en 5 ans. Les deux premiers se déroulent dans le cadre du master de droit économique. Certains étudiants du master de droit économique qui n'étaient pas dans le parcours doctoral peuvent basculer dans le parcours doctoral entre le M1 et le M2. Il n'est absolument pas exclu qu'un étudiant de PSIA qui aurait dans le cadre de la 1^{ère} année suivi les cours de droit international bascule de la même façon dans le programme doctoral de droit, à condition de suivre quelques cours fondamentaux. Ces logiques relèvent du système des « passerelles ». Le maximum de souplesse est ici mis en œuvre.

Raphaëlle REMY conclut ce point de l'ordre du jour en félicitant Vanessa SCHERRER pour le fait qu'un nombre important d'étudiants de Sciences Po suivent des cours au sein de PSIA. La crainte, l'année dernière, était que PSIA ne se renferme sur elle-même. A l'évidence, cela n'est pas le cas.

Hervé CRÈS remercie pour sa part les équipes qui ont permis (en particulier en termes d'organisation logistique) que PSIA respecte ses promesses.

II. BILAN DE L'AIDE SOCIALE

a) Présentation

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que comme chaque année la Direction des Etudes et de la Scolarité présente à la Commission paritaire et au Conseil de direction le bilan de l'aide sociale de l'année. Un bilan détaillé a été transmis. Myriam DUBOIS-MONKACHI entend consacrer son intervention à 4 points majeurs : les droits de scolarité et leur répartition, les bourses, les aides et les services.

1. Les droits de scolarité et leur répartition

L'analyse de la répartition des droits de scolarité fait état d'une structure, semblable depuis quelques années, en U inversé, avec une base et un sommet très large, ce qui révèle qu'il y a Sciences Po plus d'élèves exonérés de droits de scolarité que d'élèves payant le maximum de droits de scolarité.

Les droits de scolarité sont calculés sur le revenu des parents (à année N-2). Le maximum est appliqué d'office aux étudiants extracommunautaires et aux familles dont le revenu annuel dépasse les 200 000 euros (familles composées d'un couple et de deux enfants).

Pour accompagner les changements de situation pouvant intervenir entre le moment où les revenus ont été estimés par le service fiscal et l'année universitaire, il existe deux dispositifs :

- l'examen des changements de situation, qui permet d'effectuer un nouveau calcul en fonction d'un évènement ayant un impact durable sur les revenus : retraite, chômage, maladie, divorce et décès d'un parent.
- le dispositif de la Commission de suivi social (organisme paritaire) : les dossiers sont instruits par la personne responsable du pôle expertise, puis soumis à la Commission. Ce dispositif concerne des situations exceptionnelles qui ont un impact sur les revenus qui n'ont pas vocation à durer. Les motifs sont variables. Ils sont souvent liés à l'actualité (faillites, baisses substantielles du revenu, familles touchées par des catastrophes naturelles, etc.). La Commission a élaboré une jurisprudence depuis 2005. Celle-ci comporte une vingtaine de points. Elle est enrichie chaque année. Elle permet, en fonction de l'examen annuel des dossiers, de réviser la position de la Commission. Ainsi, un point sur les fratries a été ajouté l'année dernière : les fratries présentes à Sciences Po bénéficient d'une réduction des droits de scolarité.

Il existe également un dispositif transitoire qui permet, depuis 2009, aux étudiants étrangers boursiers d'être accompagnés. Une partie de leurs droits a ainsi été prise en charge de façon transitoire en 2009 et en 2010 suite à l'augmentation des droits de scolarité.

2. Les bourses

Plusieurs types de populations sont concernés : les élèves français ou européens, les élèves ayant une nationalité extracommunautaire.

En ce qui concerne les élèves français ou européens, tous les élèves du Crous sont totalement dispensés des droits de scolarité. Depuis 2004, tous les étudiants bénéficiant d'une bourse du Crous reçoivent également un complément de 50 à 75 % du montant versé par le Crous. Les élèves de l'échelon 6 (le plus élevé) perçoivent annuellement la somme de 7 648 euros de la part de Sciences Po (contre 4 370 euros pour un étudiant européen dans n'importe quelle université française). Par ailleurs, il faut savoir que le Crous instruit les demandes des étudiants européens arrivant en France et que Sciences Po se substitue au Crous durant la première année d'étude et permet aux étudiants européens non encore éligibles au Crous de percevoir une bourse. Sciences Po prend à sa charge le montant versé par le Crous et le complément.

On peut noter une augmentation très forte des échelons 0. Avec le dé plafonnement du montant (en 2007) lié à l'obtention d'une bourse, il y a eu un afflux de « bourses 0 ». Il est à noter que le nombre des étudiants boursiers des échelons 4, 5 et 6 continue de croître.

En ce qui concerne les étudiants extracommunautaires, Sciences Po a mis en place, depuis 2004, le dispositif des bourses Emile-Boutmy qui permet aux étudiants sélectionnés de bénéficier d'une exonération partielle ou totale de leurs droits de scolarité et d'une bourse de vie. Le nombre d'étudiants bénéficiant d'une bourse Emile-Boutmy a sensiblement augmenté, de même que le montant de cette bourse. Ainsi, de 2010 à 2011, le montant est passé d'1,2 million à 1,6 million d'euros et le nombre d'élèves boursiers de 124 à 157. Par ailleurs, ces élèves peuvent bénéficier de bourses d'Etat.

3. Les aides

Les aides permettent d'accompagner les élèves tout au long de leur scolarité, notamment lors de la 3^{ème} année à l'étranger. En effet, chaque année, il est établi le montant du surcoût de l'année passée à l'étranger par rapport à l'estimation du coût de la vie à Paris. En fonction de ce surcoût et de différents critères, plusieurs fonds sont mobilisés, qu'il s'agisse de fonds publics, nationaux ou européens, ou de fonds de Sciences Po. En 2011, les fonds propres ont sensiblement augmenté, du fait notamment de l'augmentation de la population concernée (+ 20%) mais également en raison de la répartition des lieux et des revenus des élèves.

En ce qui concerne le handicap, depuis 2 ans Sciences Po reçoit des fonds de la Fondation L'Oréal pour accompagner les étudiants en situation de handicap dans leur 3^{ème} année à l'étranger.

Des aides au logement sont chaque année proposées aux élèves boursiers dans le cadre des Conventions d'Education prioritaire. Elles peuvent représenter 1 500 euros par an. Des réservations à la CIUP (Cité Internationale Universitaire de Paris) sont également prises en charge par Sciences Po pour les élèves extracommunautaires.

Enfin, il existe des aides d'urgence octroyées en fonction de difficultés ponctuelles par les services de l'aide d'urgence.

4. Les services

Les services s'articulent essentiellement autour de la question des inscriptions administratives, du handicap, du logement et de l'écoute. Les inscriptions administratives se font depuis 3 ans en ligne, ce qui a largement facilité la relation avec les étudiants (en termes de temps, de qualité de service et de soutien administratif). Les étudiants peuvent obtenir très rapidement un certificat de préinscription en ligne.

Par ailleurs, les associations permanentes ont trouvé ici une tribune. Elles peuvent mettre à disposition des élèves leurs fiches d'adhésion (via un téléchargement). On observe chaque année une augmentation du nombre d'adhérents.

En ce qui concerne le handicap, Sciences Po mène depuis 5 ans une véritable politique d'accompagnement et de soutien aux élèves en situation de handicap. Des admissions jusqu'à la « diplomation », toute une chaîne est mobilisée pour accompagner l'étudiant au mieux, notamment dans le passage des examens (recrutement de secrétaires, mise à disposition de matériel spécifique, etc.) La médecine interuniversitaire est mobilisée pour apprécier le degré tiers-temps nécessaire à l'étudiant. Le pôle handicap pilote toute une chaîne d'acteurs. Il définit des emplois du temps sur mesure, en lien avec le secrétariat pédagogique. Il définit, avec la DRD, les besoins des élèves en situation de handicap, afin de faciliter leurs recherches documentaires. Avec la DSI, les logiciels sont adaptés (notamment les plates-formes de e-cours). Avec la DSGI, un travail est engagé sur les questions d'accessibilité. C'est dans ce cadre-là qu'une plaque en braille du plan du campus parisien a été inaugurée jeudi dernier. Par ailleurs, un partenariat a été établi avec la DSD. Il permet de trouver des fonds permettant d'envisager des solutions spécifiques à destination des étudiants en situation de handicap. La population d'étudiants en situation de handicap a été multipliée par quatre au cours des quatre dernières années.

En ce qui concerne le logement, Sciences Po dispose depuis 2006 d'un service info logements, pourvoyeur d'informations non seulement sur les offres locatives, mais également sur les aspects pratiques de l'allocation (sur les aides, sur les baux, sur toutes les règles d'assurance, sur les aides de la CAF avec laquelle Sciences Po a établi un partenariat qui permet de les recevoir chaque année deux fois et qui donne la possibilité aux étudiants de s'enregistrer pour percevoir les APL). La gestion de ces offres est maintenant portée par un nouveau site, mis en ligne au mois d'avril dernier. Il permet de proposer une recherche beaucoup plus fine, avec des photos. Le site est en français et en anglais. Au-delà des réservations faites à la Cité universitaire internationale, Sciences Po a établi des conventions pour certains étudiants (boursiers Boutmy, élèves suivant le cursus MPA et élèves en échange). Ceci est extrêmement important dans le dispositif de logement de Sciences Po. La Cité internationale se situe très près de Sciences Po. Elle est intégrée (il y a un service de restauration, des services sociaux, une poste, le lieu est par ailleurs très bien desservi par les transports). Les loyers, s'ils sont plus chers que ceux d'une chambre en Crous, restent très accessibles. Sciences Po a établi un partenariat de qualité avec la Cité internationale, ce qui est très avantageux dans la conjoncture actuelle de construction de nouveaux logements.

Le service d'écoute, enfin, permet aux étudiants de s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent. L'ensemble du service est sensibilisé à l'écoute. Les étudiants concernés peuvent ainsi être orientés vers les services les plus adéquats, que ce soit en interne (cf.. service médical), auprès du service interuniversitaire médical ou encore auprès des assistantes sociales du Crous ou de Sciences Po.

Myriam DUBOIS-MONKACHI termine son intervention en remerciant l'ensemble des équipes qui remplissent leurs missions avec un très grand professionnalisme et beaucoup de bienveillance.

b) Questions et observations

Agathe LE BERDER relève l'aspect très complet du document transmis. Elle livre plusieurs commentaires. En ce qui concerne la question des étudiants étrangers, il serait pertinent de ne pas attribuer des bourses sur des critères académiques, mais sur des critères sociaux. Nombre d'étudiants extracommunautaires font face à des problèmes académiques durant l'année du fait qu'ils doivent travailler à côté de leurs études afin de pouvoir les financer. Ils craignent ensuite de ne pouvoir obtenir la bourse Boutmy pour leur master. Par ailleurs, il est souhaitable que ces étudiants, à travers les bourses Boutmy, soient véritablement exonérés du paiement des droits d'inscription, afin qu'ils puissent, en cas de difficulté urgente, bénéficier des fonds nationaux d'aide d'urgence (notamment du Crous). Ce n'est aujourd'hui pas possible pour ces étudiants, car ils n'ont pas le statut de boursier.

En matière de politique de logement, le fait que le fichier soit désormais gratuit et ouvert à tous les étudiants est tout à fait louable. A titre personnel, Agathe LE BERDER considère qu'il conviendrait d'engager une réflexion de fond sur le logement au sein de Sciences Po, sur la vocation de Sciences Po à rester dans le quartier où il a ses locaux, dans la mesure où le nombre d'étudiants ainsi que les loyers augmentent fortement. Il est de plus en plus difficile pour les étudiants d'habiter à proximité de leur lieu d'étude.

L'Unef s'interroge sur la communication relative aux bourses. Elle déplore le caractère illisible du système français des bourses. Il serait sans doute opportun de mettre en place une meilleure communication concernant le système des bourses, qu'il s'agisse des bourses de Sciences Po, du Crous, des bourses régionales, des bourses au mérite, etc.

Par ailleurs, la communication concernant la Commission de suivi social montre certaines déficiences. Les étudiants n'apprennent bien souvent son existence que grâce à leurs camarades ou à l'Unef. Les critères de la bourse de mobilité ne sont pas non plus extrêmement visibles (où vont les dossiers ? comment sont-ils traités ? Sur la base de quels critères ?).

Le document transmis montre qu'il y a de véritables changements dans les besoins des étudiants en France. Les étudiants font de plus en plus face à des difficultés financières. En témoigne la hausse du nombre de boursiers à Sciences Po et de cas examinés par la Commission de suivi social. Il est donc d'autant plus important que les bourses soient accordées sur critères sociaux et non académiques.

Enfin, l'Unef considère que la jurisprudence de la Commission de suivi social reste, sur certains aspects, un peu trop stricte. Pour des raisons de volonté d'indépendance, un nombre important d'étudiants inscrits en master travaillent à côté de leurs études. Or, leurs frais d'inscription sont calculés sur la base du revenu de leurs parents.

Alexis LE CHAPELAIN rappelle que, suite à la réforme de Sciences Po de 2009, un pourcentage des droits d'inscription levés sur les étudiants étrangers devait être affecté au poste des bourses des étudiants étrangers. Il souhaite savoir si cette mesure a été appliquée et si oui quel est le montant de la somme réunie. Sa deuxième question concerne le logement. Il se demande si Sciences Po ne pourrait pas, à l'instar de certaines universités internationales, constituer un parc immobilier et louer ensuite des logements à des étudiants. Sciences Po avait le projet de construire une résidence au sein de la Cité universitaire. Ce projet est-il toujours d'actualité ? D'autres projets sont-ils à l'étude ?

Ikram RABOUCHE revient sur les fonds de mobilité destinés aux étudiants de 3^{ème} année. Elle estime que leur montant est très faible. 247 élèves ont bénéficié d'un montant de 234 473 euros, ce qui représente environ 1 000 euros par étudiant. Or, les personnes concernées par ce fonds de mobilité sont généralement des étudiants qui effectuent un séjour à l'extérieur de l'Europe. Ikram RABOUCHE rappelle que le Conseil régional demande un quotient inférieur à 19 000 euros. Le ministère de l'Education nationale demande quant à lui que les étudiants ayant accès à la bourse de l'Education nationale soient boursiers. Les étudiants non boursiers, mais dont le niveau de revenu des parents n'est pas très élevé, qui effectuent un séjour dans un pays extracommunautaire ne bénéficient pas d'une aide suffisante.

Raphaëlle REMY indique que lors de la présentation du bilan de l'aide sociale de l'année dernière, il avait été question d'articuler la bourse au mérite avec le complément de bourse de Sciences Po. Au niveau des

plus grands échelons du Crous, le complément de Sciences Po *a priori* incompatible avec la bourse au mérite est supérieur à la bourse au mérite. Les étudiants peuvent donc demander le versement de la différence entre les deux. Cette possibilité est méconnue. Raphaëlle REMY souhaite savoir si cela est désormais effectué automatiquement ou s'il convient de continuer à communiquer sur le mécanisme.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond tout d'abord aux questions relatives au logement. Elle considère que d'un point de vue économique, il apparaît difficile pour Sciences Po à la fois de donner plus d'aides aux logements, de construire des logements et de réduire les droits de scolarité. Cela étant dit, l'action du logement est fondamentale. Le problème du logement des étudiants concerne la France dans son ensemble et plus particulièrement Paris. Sciences Po qui, depuis de nombreuses années, a pris conscience de ce problème tente d'établir une convention avec la CIUP. Le Crous de Paris ne permet pas aux étudiants en 1^{ère} et 2^{ème} années d'avoir accès à des logements du Crous. Une agence immobilière permet à Sciences Po de bénéficier d'offres exclusives. Il n'y a pas d'autres possibilités à l'heure actuelle. En termes de développement, des évolutions sont prévues au sein de la CIUP. Il est notamment question de construire plusieurs milliers de logements d'ici 2014. La nouvelle déléguée générale s'est montrée, à l'occasion d'une rencontre, très à l'écoute des problèmes que rencontrent les étudiants de Sciences Po. Par ailleurs, Sciences Po essaie d'obtenir de la part du Crous une dérogation, les élèves de Sciences Po de 3^{ème} année étant à l'étranger. Il faut savoir que le Crous est débordé par les demandes.

En ce qui concerne le caractère illisible des bourses, Myriam DUBOIS-MONKACHI considère que le site du Crous ainsi que la page du Pôle bourse sont particulièrement bien faits. Il est indispensable que les étudiants prennent le temps de lire l'ensemble des informations. La mise à jour des liens et des informations est effectuée régulièrement. Le site du Crous dispose d'un calculateur. Les barèmes sont très clairement présentés. Il n'y a que deux types de bourses (pour les étudiants français). Le système n'est pas très difficile à comprendre. Il est plus compliqué pour les étudiants étrangers, notamment les étudiants européens éligibles. Sciences Po s'efforce de communiquer très largement auprès des campus. Myriam DUBOIS-MONKACHI entend faire part aux équipes concernées des observations relatives à la question de la lisibilité des bourses. Cela étant dit, elle estime qu'elles ont fait un très grand effort de clarification des informations.

Myriam DUBOIS-MONKACHI aborde la question de la Commission de suivi social. Si l'information présentée sur le site Internet n'est pas exhaustive, au moment de l'inscription les étudiants reçoivent des informations sur les dispositions dérogatoires.

En ce qui concerne l'aide à la mobilité, Myriam DUBOIS-MONKACHI fait observer que le montant est passé de 89 000 à plus de 234 000 euros. Cela est lié à la répartition des destinations. La distribution est à chaque fois nouvelle. Elle est fonction des revenus des parents. Il s'agit d'une aide, non d'une prise en charge totale du séjour à l'étranger. C'est en fonction du surcoût de l'année à l'étranger qu'est établi le montant de l'aide à la mobilité.

Ikram RABOUCHE fait remarquer que certains étudiants ont dû s'endetter pour financer leur année à l'étranger. Cela est regrettable.

Myriam DUBOIS-MONKACHI fait remarquer qu'une très grande partie de la population estudiantine bénéficie d'aides et de bourses provenant des nombreux fonds disponibles auprès des différents partenaires (cela représente plus d'1 million d'euros). Ils augmentent continuellement, d'une année à l'autre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond ensuite à la question de l'articulation entre le complément d'aide au mérite et le complément Sciences Po. Sciences Po a pris le parti de ne pas ajouter un troisième étage au complément d'aide au mérite. La communication concernant les étudiants éligibles au complément Sciences Po sur les échelons 4, 5 et 6 fonctionne très bien. Sciences Po ne refuse jamais d'étudier ces cas.

Enfin, sur la question de la redistribution, Myriam DUBOIS-MONKACHI confirme le fait que Sciences Po s'est engagé à redistribuer une partie des droits de scolarité sous la forme de bourses aux étudiants étrangers. Cela a été fait en 2010. En 2011, l'engagement pris est d'atteindre 25% du montant (soit 1,6 million d'euros).

Frédéric PUIGSERVER se demande, après avoir entendu ces échanges, s'il n'y a pas un véritable besoin de clarification du système d'aide sociale de la part des étudiants, des usagers. Une question se pose : le système est-il suffisamment lisible pour que l'étudiant arrivant à Sciences Po, notamment l'étudiant étranger, comprenne bien quels sont les éléments d'aide sociale à sa disposition ? Ne serait-il pas opportun d'élaborer un guide pratique permettant à chaque étudiant de vérifier s'il peut être éligible à une aide sociale et à quelles conditions.

Myriam DUBOIS-MONKACHI affirme que ces informations sont transmises aux étudiants extracommunautaires au moment de leur admission à Sciences Po. Les étudiants européens ont accès à ces informations via les campus et sur Internet. Etant donné l'augmentation du nombre de boursiers, l'information est devenue tout à fait accessible.

A ce sujet, Raphaëlle REMY fait observer qu'une différence nette a pu être constatée après les campagnes de communication menées par l'Unef (sur la question des différentes aides, de la Commission de suivi social ou encore des bourses Erasmus). Il reste toujours une marge de progression en matière de communication, notamment en ce qui concerne l'articulation des différentes bourses.

Alexis LE CHAPELAIN considère que le système des aides sociales concernant les étudiants français restant en France est relativement simple et clair. Il demande s'il ne serait pas possible de mettre en place des mesures particulières pour les étudiants préparant les concours administratifs et ayant épuisé leurs droits d'obtention de bourses.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que les étudiants préparant le concours de l'ENA peuvent bénéficier à nouveau, depuis 2 ans, de la bourse du Crous qui avait été supprimée. Ceux qui ont épuisé leurs droits peuvent saisir la Commission de suivi social pour examen de leur situation particulière.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2011.

Raphaëlle REMY soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2011.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 4 avril 2011 est adopté à l'unanimité, sous réserve d'éventuelles modifications.

IV. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

a) Exposé

Raphaëlle REMY indique que si les étudiants du « double cursus HEC », actuellement en période de remise de mémoire, soulignent la bonne volonté et la disponibilité de l'administration, ils souhaiteraient que soient clarifiées les modalités de rendu de mémoire.

Elle rappelle qu'il a été évoqué au premier semestre la question d'une réforme en profondeur des statuts des associations permanentes. Elles ont des statuts très variés, bénéficient de moyens alloués par Sciences Po et sont censées rendre un service à l'ensemble de la communauté étudiante. L'audit des associations permanentes aura lieu le 9 mai. Raphaëlle REMY souhaite inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission paritaire une réflexion sur les différents statuts de ces associations permanentes après audit.

Enfin, elle demande une mise à jour du contenu des panneaux d'affichage.

b) Réponses et observations

Concernant le « double cursus HEC », Hervé CRÈS indique que la pratique de Sciences Po est le grand oral, celle d'HEC consiste en la rédaction d'un mémoire de fin de master. Une procédure commune a donc été mise en place, sous la forme d'un mémoire de fin de parcours donnant lieu à une soutenance.

Raphaëlle REMY fait observer qu'il a été dit récemment aux étudiants que pour ceux dont le tuteur de mémoire était un professeur d'HEC ou de Sciences Po, le grand oral serait désormais facultatif. Il conviendrait de définir précisément les modalités, notamment la composition du jury.

Hervé CRÈS s'engage à se renseigner et à apporter toutes les clarifications requises.

Alexis LE CHAPELAIN relaie une demande des étudiants inscrits en master 2 à l'Ecole doctorale. Ils souhaitent que la date de remise des mémoires de recherche soit repoussée de trois ou quatre semaines, considérant que les délais impartis sont trop courts.

Par ailleurs, il rappelle que dans le cadre de « Sciences Po 2013 », l'engagement avait été pris de recruter en 5 ans 30 professeurs de dimension internationale. L'agenda a-t-il été respecté ? Il demande si cela a eu un impact sur la pédagogie de Sciences Po. Y a-t-il eu un changement particulier au niveau des cours de 1^{er} cycle ?

Concernant la question relative aux mémoires de l'Ecole doctorale, Hervé CRÈS affirme que la date fixée (fin mai) est nécessaire pour l'attribution des bourses doctorales et des contrats doctoraux, la Commission d'attribution des bourses se réunissant fin juin. Les candidats qui ne demandent pas une bourse peuvent remettre plus tard leur mémoire.

Hervé CRÈS indique que 20 professeurs ont été pour l'heure recrutés. Il propose de fournir, à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission paritaire, une liste des différents professeurs. Cette année, Sciences Po a beaucoup innové en ce qui concerne la planification des plans de charge des professeurs. La procédure s'étale désormais en amont de l'année académique, à travers un dialogue entre les doyens et les départements d'enseignement. Cette procédure permet de s'assurer que tous les professeurs de Sciences Po, y compris les nouveaux entrants, effectuent leur charge d'enseignement de façon équilibrée, entre le Collège universitaire, les écoles et masters et l'Ecole doctorale. Ces plans de charge sont en cours de finalisation. Des procédures d'arbitrage avec les départements ont lieu. A titre d'exemples, le professeur Jakob VOGEL, nouvellement recruté, effectuera son cours fondamental à Nancy et le professeur Jean-Marc ROBIN enseigne l'économétrie en 2^{ème} année.

Françoise MELONIO assure que cette pratique est systématique. Il est à chaque fois proposé un cours du Collège universitaire.

La séance est levée à 19 h 47.